

Délibération n°2022-03-01a**Réf. Nomenclature « Actes » : 571**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Modification statutaire et de l'intérêt communautaire : modification des statuts

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	64
Pouvoirs	11
Votants	75

L'an deux mille vingt-deux, le 8 juin, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 1^{er} juin 2022 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Meymac.

Franck Rebuzzi est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

Beaumont Didier	à	Franck Rebuzzi	Gruat Xavier	à	Stéphanie Gautier
Bodeveix Jean-Pierre	à	Éric Ziolo	Miermont Dominique	à	Monique Jabiol
Cronnier Pierrick	à	Yoann Fiancette	Parrain Céline	à	Tony Cornelissen
Delibit Sandra	à	Christophe Arfeuillère	Saugeras Jean-Pierre	à	Philippe Brugère
Devallière Sébastien	à	Michèle Valibus	Talvard Françoise	à	Elisabeth Ventadour
Gibouret-Lambert Aurélie	à	Jean-Marc Michelon			

- Élus excusés :

Bauvy Claude ; Bodin Jean-Marc ; Bredèche Robert (représenté) ; Briquet Isabelle ; Calla Tony ; Chapuis Laëtitia ; Couderc Daniel (représenté) ; Delpy Daniel ; Escurat Daniel (représenté) ; Faugeron Guy ; Guitard Jean-Pierre ; Jouve Nicolas ; Jouve Patrick ; Juillard Patrice ; Lacrocq Michel ; Le Gall Nathalie ; Le Royer Sandrine ; Mazière Daniel ; Monteil Christiane ; Mouty Samuel ; Nirelli Catherine ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Serge ; Peyraud Stéphane ; Picano Carole (représentée) ; Picard Nadine ; Ribeiro Sophie ; Sarfati Laurent ; Saugeras Michel (représenté) ; Sauviat Jean-Marc ; Simandoux Nelly ; Urbain Jean-Yves.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 portant création de Haute-Corrèze Communauté ;

Vu la délibération du 9 décembre 2021 décidant de modifier les statuts de Haute-Corrèze Communauté ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 mai 2022 portant modification des statuts de Haute-Corrèze Communauté ;

Le président rappelle qu'en vertu de l'article L5211-17 du CGCT, il peut être procédé à une modification des statuts de la Communauté de communes.

Les modifications proposées et le projet de statuts sont présentés en annexe.

Comme le prévoit l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités, la modification des statuts est soumise à l'accord des communes membres qui disposent d'un délai de trois mois, à compter de la notification de la présente modification statutaire, pour se prononcer.

La décision de modification est subordonnée à l'accord des conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement.

A défaut de délibération dans ce délai, la décision des conseils municipaux est réputée favorable. Un arrêté inter préfectoral approuvera cette modification statutaire.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la modification statutaire telle que présentée en annexe ;
- **APPROUVE** les nouveaux statuts ci-annexés ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à notifier à chacune des communes membres la présente délibération et les statuts modifiés.

A l'unanimité	
Votants	75
Pour	75
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 8 juin 2022

Le président,
Pierre Chevalier





HAUTE-CORRÈZE
COMMUNAUTÉ

Envoyé en préfecture le 14/06/2022

Reçu en préfecture le 14/06/2022

Affiché le

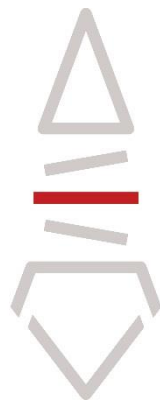
ID : 019-200066744-20220608-20220301A-DE

Berges
Levrault

2022

Projet

STATUTS DE HAUTE-CORRÈZE COMMUNAUTÉ



PRÉAMBULE

Haute-Corrèze Communauté est issue de la fusion des communautés de communes des Gorges de Haute-Dordogne, du Pays d'Eygurande, des Sources de la Creuse, d'Ussel-Meymac-Haute-Corrèze, de Val et Plateau Bortois avec extension à 10 communes qui étaient membres de la communauté de communes de Bugeat-Sornac-Millevaches au Cœur. Elle a été créée au 1^{er} janvier 2017 par arrêté préfectoral du 15 septembre 2016.

Partenaire du Pays Haute-Corrèze Ventadour et des structures publiques avec leurs programmes opérationnels que sont le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin et le SYMA A 89, cette communauté de communes apporte une pierre non négligeable à la construction de l'avenir de toute la Haute-Corrèze.

Quatre ambitions pour le territoire :

- **S'AFFIRMER**

Forte de son **identité** et de ses **valeurs**, la Haute-Corrèze doit affirmer ses spécificités pour prendre pleinement sa place à l'échelle départementale, régionale et nationale. La **fierté** d'appartenir à ce territoire sera la base d'une **démarche d'image et d'accueil** ambitieuse.

- **SE REALISER**

La Haute-Corrèze constitue un écrin naturel qu'il est indispensable de préserver. Dans ce **cadre de vie exceptionnel**, une **démocratie citoyenne** et une **politique du bien-être** poseront les bases de l'**épanouissement** des habitants.

- **SE DEPASSER**

Riche d'une multitude d'entreprises et d'équipements performants, la Haute-Corrèze regorge **d'initiatives locales** à mettre en lumière, de filières emblématiques à soutenir pour améliorer sa **compétitivité**.

- **SE REINVENTER**

Le territoire peut **innover** dans ses modalités de délivrance des **services aux publics** dans les territoires et positionner la ruralité comme une force, au service de l'image, du bien-être, de la citoyenneté et de la **compétitivité**.

ARTICLE 1 : CONSTITUTION ET DÉNOMINATION

En application des articles L 5211-1 à L 5211-58 et L 5214-1 à L 5214-29 du Code général des collectivités territoriales, il est créé entre les communes de :

Aix	Courteix	Malleret	Roche-le-Peyroux	Saint-Pantaléon-de-Lapleau
Alleyrat	Davignac	Margerides	Saint-Angel	Saint-Pardoux-le-Neuf
Ambrugeat	Eygurande	Maussac	Saint-Bonnet-près-Bort	Saint-Pardoux-le-Vieux
Beissat	Féniers	Merlines	Saint-Étienne-la-Geneste	Saint-Rémy
Bellechassagne	Feyt	Mestes	Saint-Étienne-aux-Clos	Saint-Setiers
Bort-les-Orgues	La Courtine	Meymac	Saint-Exupéry-les-Roches	Saint-Sulpice-les-Bois
Bugeat	Lamazière-Basse	Millevaches	Saint-Fréjoux	Saint-Victour
Chavanac	Lamazière-Haute	Monestier-Merlines	Saint-Germain-Lavolps	Sarroux – Saint Julien
Chaveroche	Laroche-près-Feyt	Monestier-Port-Dieu	Saint-Hilaire-Luc	Sérandon
Chirac-Bellevue	Latronche	Neuvic	Sainte-Marie-Lapanouze	Sornac
Clairavaux	Le Mas-d'Artiges	Palisse	Saint-Martial-le-Vieux	Soursac
Combressol	Ligniac	PérOLS-sur-Vézère	Saint-Merd-la-Breuille	Thalamy
Confolent-Port-Dieu	Lignareix	Peyrelevade	Saint-Merd-les-Oussines	Ussel
Couffy-sur-Sarsonne	Magnat-l'Étrange	Poussanges	Saint-Oradoux-de-Chirouze	Valiergues
				Veyrières

Une communauté de communes dénommée **HAUTE-CORRÈZE COMMUNAUTÉ.**

ARTICLE 2 : OBJET

Le projet de Haute-Corrèze Communauté s'articule autour du SCOT qui prévoit les objectifs stratégiques de notre territoire à l'horizon 2035.

Haute-Corrèze Communauté le décline au sein de son projet de territoire qui identifie 6 défis :

- **Défi n°1** : (R)établir une image porteuse du territoire
- **Défi n°2** : Attirer les actifs et ancrer notre jeunesse et nos entreprises
- **Défi n°3** : Réinvestir les territoires et faire vivre la proximité
- **Défi n°4** : Repenser les mobilités et les modes de transports
- **Défi n°5** : Préserver l'environnement et assurer la transformation écologique
- **Défi n°6** : Garantir une coopération efficiente

Et s'articule autour de 4 piliers :

- un **territoire actif** pour attirer de nouvelles populations et développer notre économie, notre tourisme ;
- un **territoire vivant** pour accueillir et favoriser l'épanouissement de nos populations ;
- un **territoire préservé** pour protéger et valoriser nos richesses ;
- un **territoire responsable** pour assurer un avenir durable à Haute-Corrèze Communauté.

ARTICLE 3 : SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ

Le siège de la communauté de communes est fixé au 23 parc d'activité du Bois Saint Michel à Ussel, il pourra être transféré sur décision des conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée requise en application de l'article L 5211 -20 du Code général des collectivités territoriales.

ARTICLE 4 : DURÉE DE LA COMMUNAUTÉ

La communauté de communes est créée pour une durée illimitée.

ARTICLE 5 : RECEVEUR

Les fonctions de comptable assignataire sont exercées par le trésorier d'Ussel.

ARTICLE 6 : LES COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Haute-Corrèze Communauté exerce de plein droit, en lieu et place des communes, les compétences suivantes :

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

1) Aménagement de l'espace

Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur

Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale

2) Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L4251-17 du CGCT

Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire

Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire

Promotion du tourisme dont la création d'office de tourisme

3) Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

4) Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

5) Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

COMPÉTENCES SUPPLEMENTAIRES

6) Protection et mise en valeur de l'environnement

Aménagement des plans d'eau communaux qui auront fait l'objet, au préalable, d'une délégation de maîtrise d'ouvrage des communes concernées

Mise en place d'un programme d'actions et d'animations visant à sensibiliser les publics aux enjeux environnementaux identifiés sur le territoire

Soutien financier aux acteurs locaux œuvrant pour la protection et la mise en valeur de l'environnement

Mise en œuvre d'un programme d'objectifs environnementaux pour la communauté de communes

7) Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées

Études globales sur la politique de l'habitat

Élaboration, modification et actions de mise en œuvre d'un programme local de l'habitat

Mise en place, suivi et mise en œuvre d'opérations visant à l'amélioration de l'habitat

8) Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

9) Action sociale d'intérêt communautaire

- Promotion, coordination et développement d'actions en faveur de la petite enfance (0 à 3 ans) ;
 - Gestion d'un Relais Petite Enfance
 - Crèche et micro crèche d'intérêt communautaire
- Promotion, coordination et développement d'actions en faveur de l'enfance (3 à 15 ans) :
 - Accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires d'intérêt communautaire (séjours et ateliers périscolaires compris) :
 - Centre pré-adolescents d'intérêt communautaire
 - Garderies d'intérêt communautaire
- Promotion, coordination et développement d'actions en faveur de la jeunesse (15 - 35 ans) ;
 - *Points Information Jeunesse d'intérêt communautaire*

- Mise en œuvre d'une animation globale et d'une coordination du territoire dans le cadre de l'agrément CAF « centre social » et soutien financier aux actions définies dans le cadre de cet agrément
- Création, aménagement, entretien, gestion des Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) d'intérêt communautaire
- Soutien financier :
 - A des structures favorisant l'insertion sociale des jeunes personnes en difficultés ou âgées
 - À des acteurs locaux œuvrant en faveur de la petite enfance, de l'enfance et jeunesse

AUTRES COMPÉTENCES

Aménagement numérique – communications électroniques (article L1425-1) dont la politique de développement des usages du numérique

Aménagement de plateformes forestières sur les communes de Veyrières, Thalamy et Monestier-Port-Dieu

Gestion du gîte situé sur la commune de Millevaches

- **Environnement**

Réalisation d'un schéma directeur et d'études préalables à la prise de compétence eau et assainissement

Gestion d'un Service public d'assainissement non collectif (SPANC) dont l'entretien des installations d'ANC

- **Culture**

Préparation et mise en œuvre d'une programmation d'actions et d'animations culturelles et patrimoniales en coordination avec les acteurs locaux et soutien financier aux structures et initiatives culturelles locales situées sur le territoire

Accompagnement au développement d'actions d'éducation artistique et culturelle

Gestion d'un réseau de lecture publique communautaire

- **Loisirs**

Création, aménagements, entretien et gestion de circuits de randonnée inscrits dans le réseau communautaire défini par le conseil communautaire

Création, aménagements, entretien et gestion de parcours de kayak sur la Diège

Soutien financier à des structures favorisant le développement et la gestion d'équipement pour la pratique sportive, l'organisation d'événementiels sportif, d'une politique de labellisation station sports nature aux actions définies dans ce cadre.

Entretien et programme d'investissement sur les plages d'intérêt communautaire d'outre-val et des Aubazines – surveillance de la baignade en juillet et août de la plage des Aubazines

- **Patrimoine**

Accompagnement et suivi d'une politique de labellisation pays d'art et d'histoire et soutien financier aux actions définies dans le cadre du label

Création, aménagements, entretien et gestion de sentiers et d'espaces d'interprétation du patrimoine suivants :

- « La Maison du granite », à Bugeat
- « Les Abesses » à Combressol
- « Chemin de Mémoire de La Courtine », à La Courtine
- « Sources de la Creuse » au Mas d'Artiges
- « La Forêt de Mirambel » à Saint-Rémy
- « Sources de la Vienne » à Saint-Setiers-Millevaches
- « Les Moulins » à Saint-Victour
- « Le facteur Gorsse » à Sornac
- « L'Effraie » à Ambrugeat, Chavanac, Davignac, Meymac, Millevaches, Saint-Merd-les-Oussines et Saint-Sulpice-les-Bois
- « Sentiers de Linaigrette » et « des Bruyères » sur la tourbière du Longeyroux, à Chavanac, Meymac, Saint-Merd-les-Oussines et Saint-Sulpice-les-Bois

Valorisation, gestion, entretien de sites paysagers suivants :

- « Les Orgues » et la « Croix de la Bastide » à Bort les Orgues,
- « Site des Pièces Grandes » à Margerides,
- « Site de la Vie » à Monestier Port Dieu,
- « Site de St-Nazaire », « site de la Pyramide » et « site du Mont » à Sarroux-St-Julien,
- « Site des Cars » à Saint-Merd-les-Oussines et Pérois sur Vézère

- **Santé**

Portage du Contrat local de santé

Aménagement, entretien et gestion des structures d'offres regroupées de santé dites « maison de santé pluriprofessionnelles » situées à Peyrelevade, Bugeat, La Courtine, Neuvic.

- **Mobilité**

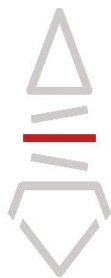
Autorité organisatrice de la mobilité

Études, création, aménagement, gestion et actions en faveur de l'aménagement de voies vertes suivantes :

- Bort-les-Orgues – limite du Cantal,
- Merlines - Saint-Merd-la-Breuille,
- Ussel - La Courtine.

ARTICLE 7 : ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES

Haute-Corrèze Communauté peut assurer, par convention, des opérations sous mandat pour le compte de ses membres qui en font la demande dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.



HAUTE-CORREZE COMMUNAUTE

Conseil Communautaire du 8 juin 2022

Modifications proposées

Envoyé en préfecture le 14/06/2022

Reçu en préfecture le 14/06/2022

Affiché le



ID : 019-200066744-20220608-20220301A-DE

Afin de tenir compte du projet de territoire, le préambule est réécrit comme suit :

Haute-Corrèze Communauté est issue de la fusion des communautés de communes des Gorges de Haute-Dordogne, du Pays d'Eygurande, des Sources de la Creuse, d'Ussel-Meymac-Haute-Corrèze, de Val et Plateau Bortois avec extension à 10 communes qui étaient membres de la communauté de communes de Bugeat-Sornac-Millevalches au Cœur. Elle a été créée au 1^{er} janvier 2017 par arrêté préfectoral du 15 septembre 2016.

Partenaire du Pays Haute-Corrèze Ventadour et des structures publiques avec leurs programmes opérationnels que sont le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de Millevalches en Limousin et le SYMA A 89, cette communauté de communes apporte une pierre non négligeable à la construction de l'avenir de toute la Haute-Corrèze.

Quatre ambitions pour le territoire :

- **S'AFFIRMER**

Forte de son **identité** et de ses **valeurs**, la Haute-Corrèze doit affirmer ses spécificités pour prendre pleinement sa place à l'échelle départementale, régionale et nationale. La **fierté** d'appartenir à ce territoire sera la base d'une **démarche d'image et d'accueil** ambitieuse.

- **SE REALISER**

La Haute-Corrèze constitue un écrin naturel qu'il est indispensable de préserver. Dans ce **cadre de vie exceptionnel**, une **démocratie citoyenne** et une **politique du bien-être** poseront les bases de l'**épanouissement** des habitants.

- **SE DEPASSER**

Riche d'une multitude d'entreprises et d'équipements performants, la Haute-Corrèze regorge d'**initiatives locales** à mettre en lumière, de filières emblématiques à soutenir pour améliorer sa **compétitivité**.

- **SE REINVENTER**

Le territoire peut **innover** dans ses modalités de délivrance des **services aux publics** dans les territoires et positionner la ruralité comme une force, au service de l'image, du bien-être, de la citoyenneté et de la **compétitivité**.

Afin de tenir compte du projet de territoire, l'article 2 est réécrit comme suit :

Le projet de Haute-Corrèze Communauté s'articule autour du SCOT qui prévoit les objectifs stratégiques de notre territoire à l'horizon 2035.

Haute-Corrèze Communauté le décline au sein de son projet de territoire qui identifie 6 défis :

- **Défi n°1** : (R)établir une image porteuse du territoire
- **Défi n°2** : Attirer les actifs et ancrer notre jeunesse et nos entreprises
- **Défi n°3** : Réinvestir les territoires et faire vivre la proximité

- **Défi n°4** : Repenser les mobilités et les modes de transports
- **Défi n°5** : Préserver l'environnement et assurer la transformation écologique
- **Défi n°6** : Garantir une coopération efficiente

Et s'articule autour de 4 piliers :

- un **territoire actif** pour attirer de nouvelles populations et développer notre économie, notre tourisme ;
- un **territoire vivant** pour accueillir et favoriser l'épanouissement de nos populations ;
- un **territoire préservé** pour protéger et valoriser nos richesses ;
- un **territoire responsable** pour assurer un avenir durable à Haute-Corrèze Communauté.

Compétences supplémentaires :

Afin de tenir compte du projet de territoire, la compétence 9) Action sociale d'intérêt communautaire est reformulée de la manière suivante :

- Promotion, coordination et développement d'actions en faveur de la petite enfance (0 à 3 ans) ;
 - Gestion d'un Relais Petite Enfance
 - Crèche et micro crèche d'intérêt communautaire
- Promotion, coordination et développement d'actions en faveur de l'enfance (3 à 15 ans) :
 - Accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires d'intérêt communautaire (séjours et ateliers périscolaires compris) :
 - Centre pré-adolescents d'intérêt communautaire
 - Garderies d'intérêt communautaire
- Promotion, coordination et développement d'actions en faveur de la jeunesse (15 - 35 ans) ;
 - Points Information Jeunesse d'intérêt communautaire
- Mise en œuvre d'une animation globale et d'une coordination du territoire dans le cadre de l'agrément CAF « centre social » et soutien financier aux actions définies dans le cadre de cet agrément
- Création, aménagement, entretien, gestion des Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) d'intérêt communautaire
- Soutien financier :
 - A des structures favorisant l'insertion sociale des jeunes personnes en difficultés ou âgées
 - À des acteurs locaux œuvrant en faveur de la petite enfance, de l'enfance et jeunesse

Autres compétences :

• Culture

Par la volonté de la transmission de nos richesses aux jeunes générations, les inviter à explorer, comprendre, prendre soin et se sentir bien sur la Haute-Corrèze, il est proposé de d'ajouter la compétence "Accompagnement au développement d'actions d'éducation artistique et culturelle".

Suppression des mots « Mise en place et » dans "Mise en place et gestion d'un réseau de lecture publique communautaire".

• Loisirs

Suppression de : "Création et entretien d'une passerelle piétonne sur la Diège".

Suppression de : "Création, aménagements, entretien et gestion des parcours d'orientation suivants :

- « Bois de Chaleix » à Bugeat,
- « Etang des Combeaux » à Lignareix,
- « Lac de Séchemailles » à Ambrugeat et Meymac,
- « Forêt de Mirambel » à St-Rémy
- « Lac de Ponty » à Ussel,
- « Lac de l'Abeille » à Eygurande, Monestier-Merlines, Merlines"

Cette compétence est transférée dans l'intérêt communautaire de la compétence 8) Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, dans une volonté d'harmonisation.

Suppression de : "Mise en œuvre d'une politique de labellisation station sports nature : organisation d'événementiels, soutien financier aux structures porteuses du label et aux actions définies dans ce cadre, gestion, entretien du bâtiment d'accueil à Neuvic".

Le bâtiment d'accueil à Neuvic est rajouté à la liste des équipements sportifs inscrit dans l'intérêt communautaire de la compétence 8) Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, dans une volonté d'harmonisation.

Création de "Soutien financier à des structures favorisant le développement et la gestion d'équipement pour la pratique sportive, l'organisation d'événementiels sportif, d'une politique de labellisation station sports nature aux actions définies dans ce cadre".

Cette modification ci-dessus intervient dans le but d'élargir la compétence afin d'apporter un soutien financier à un ensemble d'acteurs développant une politique de sports en pleine nature.

Suppression de : "Entretien des abords de pontons à Confolent-Port-Dieu et Monestier-Port-Dieu".

• Patrimoine

Suppression de : "Opérations de rénovation du petit patrimoine rural non protégé".

Suppression des mots « Mise en œuvre » et ajout des mots « Accompagnement et suivi » dans "Mise en œuvre d'une politique de labellisation pays d'art et d'histoire et soutien financier aux actions définies dans le cadre du label".

Suppression du mot « naturels » et remplacé par le mot « paysagers » dans "Valorisation, gestion, entretien de sites naturels suivants :"

Haute-Corrèze Communauté n'est pas gestionnaire du site. La commune de Confolent-Port-Dieu est en relation avec toutes les parties prenantes. Suppression de : « Port Dieu » à Confolent-Port-Dieu, » dans "Valorisation, gestion, entretien de sites naturels suivants :"

- **Santé**

Suppression des mots « pluridisciplinaires » et ajout des mots « Aménagement, entretien et » et « pluriprofessionnelles » dans "Gestion des structures d'offres regroupées de santé dites « maison de santé pluridisciplinaires » situées à Peyrelevade, Bugeat, La Courtine, Neuvic".

Délibération n°2022-03-01b**Réf. Nomenclature « Actes » : 571**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Modification statutaire et de l'intérêt communautaire : construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	63
Pouvoirs	11
Votants	74

L'an deux mille vingt-deux, le 8 juin, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 1^{er} juin 2022 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Meymac.

Franck Rebuzzi est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

Beaumont Didier	à	Franck Rebuzzi	Gruat Xavier	à	Stéphanie Gautier
Bodeveix Jean-Pierre	à	Éric Ziolo	Miermont Dominique	à	Monique Jabiol
Cronnier Pierrick	à	Yoann Fiancette	Parrain Céline	à	Tony Cornelissen
Delibit Sandra	à	Christophe Arfeuillère	Saugeras Jean-Pierre	à	Philippe Brugère
Devalière Sébastien	à	Michèle Valibus	Talvard Françoise	à	Elisabeth Ventadour
Gibouret-Lambert Aurélie	à	Jean-Marc Michelon			

- Élus excusés :

Bauvy Claude ; Bodin Jean-Marc ; Bredèche Robert (représenté) ; Briquet Isabelle ; Calla Tony ; Chapuis Laëtitia ; Couderc Daniel (représenté) ; Coutaud Pierre ; Delpy Daniel ; Escurat Daniel (représenté) ; Faugeron Guy ; Guitard Jean-Pierre ; Jouve Nicolas ; Jouve Patrick ; Juillard Patrice ; Lacrocq Michel ; Le Gall Nathalie ; Le Royer Sandrine ; Mazière Daniel ; Monteil Christiane ; Mouty Samuel ; Nirelli Catherine ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Serge ; Peyraud Stéphane ; Picano Carole (représentée) ; Picard Nadine ; Ribeiro Sophie ; Sarfati Laurent ; Saugeras Michel (représenté) ; Sauviat Jean-Marc ; Simandoux Nelly ; Urbain Jean-Yves.

Délibération n°2022-03-01b



Vu la délibération 2017-09-01bis du 26 octobre 2017 définissant l'intérêt communautaire de la compétence « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs » ;

Vu la délibération 2020-01-05a du 23 janvier 2020 modifiant l'intérêt communautaire de la compétence « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs » ;

Vu la délibération 2020-01-05b du 23 janvier 2020 modifiant l'intérêt communautaire de la compétence « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs » ;

Vu la délibération 2021-05-02b du 9 décembre 2021 modifiant l'intérêt communautaire de la compétence « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs » ;

Le président rappelle que la liste des équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire avait été établie en 2017. Elle a été modifiée à plusieurs reprises dont la dernière lors du conseil communautaire du 9 décembre 2021.

Le président propose d'intégrer à la liste existante :

- aux équipements sportifs, le bâtiment d'accueil, à la plage, à Neuvic.
- la création, aménagement, entretien et gestion des parcours d'orientation suivants :
 - « Bois de Chaleix » à Bugeat,
 - « Etang des Combeaux » à Lignareix,
 - « Lac de Séchemailles » à Ambrugeat et Meymac,
 - « Forêt de Mirambel » à Saint-Rémy,
 - « Lac de Ponty » à Ussel,
 - « Lac de l'Abeille » à Eygurande, Merlines et Monestier-Merlines.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** les ajouts présentés à la liste des équipements sportifs ;
- **AUTORISE** le président à engager les démarches nécessaires et à signer tout autre document utile à l'exécution de la présente délibération.

La liste actualisée de la compétence « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs » s'établit ainsi :

- Equipements sportifs :
 - Parcours de tir à l'arc, à Bugeat,
 - Parcours santé, à Bugeat,
 - Équipements sportifs du Randeix (terrain de foot, terrain de tennis et vestiaire) et de La Pougé (terrain de foot, terrain de rugby et vestiaire, salle omnisport), à Eygurande,
 - Parc acrobatique en hauteur, à Mestes,
 - Bâtiment d'accueil, à la plage, à Neuvic,
 - Golf, à Neuvic.

Délibération n°2022-03-01b

Envoyé en préfecture le 14/06/2022

Reçu en préfecture le 14/06/2022

Affiché le



ID : 019-200066744-20220608-20220301B-DE

- Création, aménagement, entretien et gestion des parcours d'orientation suivants :
 - « Bois de Chaleix » à Bugeat,
 - « Etang des Combeaux » à Lignareix,
 - « Lac de Séchemailles » à Ambrugeat et Meymac,
 - « Forêt de Mirambel » à Saint-Rémy,
 - « Lac de Ponty » à Ussel,
 - « Lac de l'Abeille » à Eygurande, Merlines et Monestier-Merlines.
- Equipements culturels :
 - Médiathèque intercommunale Haute-Corrèze.

A l'unanimité	
Votants	74
Pour	74
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,**Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,****À Ussel, le 8 juin 2022**

Le président,
Pierre Chevalier



Délibération n°2022-03-01c**Réf. Nomenclature « Actes » : 571**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Modification des circuits de randonnées inscrits dans le réseau communautaire

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	63
Pouvoirs	11
Votants	74

L'an deux mille vingt-deux, le 8 juin, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 1^{er} juin 2022 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Meymac.

Franck Rebutzi est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Beaumont Didier	à	Franck Rebutzi	Gruat Xavier	à	Stéphanie Gautier
Bodeveix Jean-Pierre	à	Éric Ziolo	Miermont Dominique	à	Monique Jabiol
Cronnier Pierrick	à	Yoann Fiancette	Parrain Céline	à	Tony Cornelissen
Delibit Sandra	à	Christophe Arfeuillère	Saugeras Jean-Pierre	à	Philippe Brugère
Devallière Sébastien	à	Michèle Valibus	Talvard Françoise	à	Elisabeth Ventadour
Gibouret-Lambert Aurélie	à	Jean-Marc Michelon			

- **Élus excusés :**

Bauvy Claude ; Bodin Jean-Marc ; Bredèche Robert (représenté) ; Briquet Isabelle ; Calla Tony ; Chapuis Laëtitia ; Couderc Daniel (représenté) ; Coutaud Pierre ; Delpy Daniel ; Escurat Daniel (représenté) ; Faugeron Guy ; Guitard Jean-Pierre ; Jouve Nicolas ; Jouve Patrick ; Juillard Patrice ; Lacrocq Michel ; Le Gall Nathalie ; Le Royer Sandrine ; Mazière Daniel ; Monteil Christiane ; Mouty Samuel ; Nirelli Catherine ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Serge ; Peyraud Stéphane ; Picano Carole (représentée) ; Picard Nadine ; Ribeiro Sophie ; Sarfati Laurent ; Saugeras Michel (représenté) ; Sauviat Jean-Marc ; Simandoux Nelly ; Urbain Jean-Yves.

Vu la délibération n°2019-06-10 modifiant la compétence communautaire « création, aménagement, entretien et gestion de circuits de randonnée inscrits dans le réseau communautaire défini par le conseil communautaire ».

Monsieur le Président rappelle que le conseil communautaire, en date du 26 octobre 2017, a précisé la compétence communautaire « création, aménagement, entretien et gestion de circuits de randonnée inscrits dans le réseau communautaire défini par le conseil communautaire ».

Une délibération, approuvée au conseil communautaire du 12 décembre 2019, a précisé les trois types de randonnée proposée par Haute-Corrèze Communauté, à savoir :

- **La petite randonnée pédestre** définissant un circuit de randonnée par commune.
- **La randonnée équestre itinérante** comprenant un circuit balisé équestre sur « le Plateau Bortois ».
- **La randonnée VTT** développant l'offre VTT afin de « partager en interactivité le potentiel du territoire ».

Le président explique que pour accueillir et favoriser l'épanouissement de nos populations, Haute-Corrèze Communauté s'attache à rendre vivant et inviter **au bien-être par la pratique du sport-loisirs. Il est proposé de développer une offre de sentiers et d'espaces de qualité** à fort potentiel, avec un attrait patrimonial.

Ce réseau de sentier pressentis avec un maillage géographique équitable s'appuiera sur leur accessibilité, la qualité d'accueil et de balisage, les soins d'entretien et donnera lieu à une promotion spécifique.

Ce projet permettra d'offrir aux familles un outil pratique pour partir à la découverte des richesses du territoire.

Le premier sentier pressentis est celui du tour du lac de la Triouzoune à Liginac, Neuvic et Sérandon.

- **Un projet structurant** pour le schéma de développement touristique : le lac fait partie des sites les mieux équipés et les plus fréquentés
- **Un projet emblématique** pour les habitants et l'image de Haute-Corrèze Communauté
- **Un projet partenarial** associant les communes, EDF, le Lycée Henri Queuille et la Station Sports Nature.

Le réseau communautaire se définit comme présenté en annexe.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le projet de création de sentiers de d'espaces de qualité à fort potentiel, avec un attrait patrimonial, dit « sentiers vitrine » ;
- **APPROUVE** la création d'un sentier de randonnée autour du lac de la Triouzoune à Liginac, Neuvic et Sérandon ;

Délibération n°2022-03-01c



Envoyé en préfecture le 14/06/2022

2022 -

Reçu en préfecture le 14/06/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 019-200066744-20220608-20220301C-DE

- **AUTORISER** le président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité	
Votants	74
Pour	74
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

**Délibération certifiée exécutoire après réception de la
sous-préfecture,**

À Ussel, le 8 juin 2022

Le président,
Pierre Chevalier





**CREATION, AMENAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DE CIRCUITS DE RANDONNEE
INSCRITS DANS LE RESEAU COMMUNAUTAIRE DEFINI PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

MISE A JOUR DU 8 JUIN 2022

Petite randonnée pédestre :

Le réseau communautaire de circuits de petite randonnée pédestre s'établit comme suit :

Aix-la-Marsalouse : la factrice
Alleyrat : mystérieuses fontaines
Ambrugeat : de feuilles en aiguilles
Beissat : les Roches de Murat
Bellechassagne : chemin de campagne
Bort-les-Orgues : la Grange Bleue
Bort-les-Orgues : le tour des Orgues
Bugeat : le Bois de Chaleix
Bugeat : les villages
Chavanac : la tourbière du Longeyroux
Chaveroche : au fil du granite
Chirac-Bellevue : au creux des chemins
Clairavaux : la lande du Puy Raynaud
Combressol : le chemin des abbesses
Confolent-Port-Dieu : une histoire au fil de l'eau
Courteix-Couffy-sur-Sarsonne : les Templiers
Davignac : AONC
Eygurande : le champ des oiseaux
Eygurande : les hérons
Féniers : source de la Creuse
La Courtine : circuit de St-Denis
La Tourette : puissance 3
Lamazière-Basse : le circuit des étangs
Lamazière-Haute : chemin du sommet des Agriers
Laroche près Feyt : à la naissance du Chavanon
Latronche : le circuit des moulins
Le Mas d'Artiges : au fil de l'eau
Liginiac : de la gare à Manzagol
Liginiac : le sentier du Milan
Lignareix : vies et logis d'antan
Magnat-L'Etrange : circuit des Puys
Malleret : les demeures du XVIIème siècle
Margerides : 2 000 ans d'histoire vous regardent
Maussac : au charbon !
Merlines : le pont romain
Mestes : la bujada
Meymac : le toit du Limousin
Meymac : métamorphoses paysagères

Millevaches : entre Loire et Garonne
Monestier-Merlines : les ermites
Monestier-Port-Dieu : quand la vie vous sourit
Neuvic : du Vent-Haut au Vent-Bas
Neuvic : à la découverte de la forêt
Palisse : au cœur de la forêt corrézienne
Pérols-sur-Vézère : le site gallo-romain des Cars
Peyrelevade : Rochers de Servières
Poussanges : au fil de la Dejoune
Roche-le-Peyroux : sentier de la confluence
Saint-Merd-les-Oussines : des Cars au Longeyroux
Saint-Setiers : entre Vienne et Diège
Sarroux-St-Julien : marchez dans les pas du diable
Sarroux-St-Julien : un air de montagne
Sérandon : le sentier des gorges
Sornac : le chemin de Gioux
Soursac : du Pont-Aubert aux Rochers Noirs
Soursac : au-delà de l'eau
St-Angel : le prieuré de St-Angel
St-Bonnet-près-Bort : au cœur du pays vert
St-Dézery : vie d'antan
Ste-Marie-Lapanouze : la vallée de l'Eau Large
St-Etienne aux clos : Lemovices ou Arvernes ?
St-Exupéry-les-Roches : clap, clap, clop...
St-Fréjoux : eau, toi tombée du ciel
St-Germain-Lavolps : le Château
St-Hilaire-Luc : au fil de l'eau
St-Martial-le-Vieux : la piste blanche
St-Merd-la-Breuille : Hautefeuille Track
St-Oradoux-de-Chirouze : circuit des deux sommets
St-Oradoux-de-Chirouze : circuit du Peux des Faux
St-Pantaléon-de-Lapleau : le sentier des charbonniers
St-Pardoux le Neuf : au fil de la Sarsonne
St-Pardoux-le-Vieux : chemins de traverse
St-Rémy : de l'homme et de la nature
St-Sulpice-les-Bois : croyances et superstitions
St-Victour : le mystère de l'étang noir
Thalamy : sur les traces des chevaliers de l'Ordre de Malte
Ussel : ballades à la Ventadour
Valiergues : écolotome
Veyrières : quand le granit raconte l'histoire

Randonnée équestre itinérante :

- Circuit balisé équestre « le Plateau Bortois ».

Sentiers et d'espaces de qualité à fort potentiel défini comme suit :

- Tour du lac de la Triouzoune à Liginac, Neuvic et Sérandon.

Randonnée VTT

Le réseau communautaire de circuits VTT s'établit comme suit :

Communes de départ	Noms	Communes de départ	Noms
Ussel	Petit tour de Ponty	Saint-Setiers	Le Plateau de Millevaches
	Grand tour de Ponty		Piste jaune
	Le rocher du diable		Piste verte
	La ronde des moulins		Piste rouge
	Le rocher de la Poule		Piste bleue
	La vallée de la Diège		Vers Pras
	La cime des Bois		Les Châteaux
Meymac	Monts et bruyères	Sornac	La forêt de Mirambel (raccourci)
	Le chemin des chapelles		La Forêt de Mirambel
	Ô Taphalechas !	Aix-la-Marsalouse	A travers champs et forêts
	La Ronde du lac	Lamazière-Haute	Sur le plateau des Agriers
	Les croix de Millevaches	Laroche-Près-Feyt	La Méouzette
	Le Champ Nègre	Merlines	Ruisseaux de Gioux
	La ligne de crêtes		Gorges du Chavanon
Combressol	Maison à tourelles		De Feyt à Monestier
	Les abbesses		Le héron
	Puits et fontaines !		Le renard
Mestes	Pittoresque vallée		Le Peyroux
	Bonnes fontaines		Le président
	Le Puy de Sabat		Le grisot
St Exupéry-les- Roches	Curieuses églises !	Liginiac	La cheminée
	Flore du Chavanon		Le belvédère
Bugeat	Le Bois de Chaleix		La Triouzoune
	Le Lac de Viam		Les ruisseaux
	Le Pont de Varieras		L'Arbrioulou
	Les Moulins de Razel		Les étangs
	Le site des Cars		Les Trois Seigneurs
	Le Bois de Tempétier		Le Roc Grand
	Les Rochers de Servières		Le moulin de Tony
Peyrelevade	Circuit des Croix		
	Circuit Découverte		

Délibération n°2022-03-02

Réf. Nomenclature « Actes » : 571

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Candidature au label de gouvernance ELoGE**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	63
Pouvoirs	11
Votants	74

L'an deux mille vingt-deux, le 8 juin, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 1^{er} juin 2022 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Meymac.

Franck Rebuzzi est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

Beaumont Didier	à	Franck Rebuzzi	Gruat Xavier	à	Stéphanie Gautier
Bodeveix Jean-Pierre	à	Éric Ziolo	Miermont Dominique	à	Monique Jabiol
Cronnier Pierrick	à	Yoann Fiancette	Parrain Céline	à	Tony Cornelissen
Delibit Sandra	à	Christophe Arfeuillère	Saugeras Jean-Pierre	à	Philippe Brugère
Devallière Sébastien	à	Michèle Valibus	Talvard Françoise	à	Elisabeth Ventadour
Gibouret-Lambert Aurélie	à	Jean-Marc Michelon			

- Élus excusés :

Bauvy Claude ; Bodin Jean-Marc ; Bredèche Robert (représenté) ; Briquet Isabelle ; Calla Tony ; Chapuis Laëtitia ; Couderc Daniel (représenté) ; Coutaud Pierre ; Delpy Daniel ; Escurat Daniel (représenté) ; Faugeron Guy ; Guitard Jean-Pierre ; Jouve Nicolas ; Jouve Patrick ; Juillard Patrice ; Lacrocq Michel ; Le Gall Nathalie ; Le Royer Sandrine ; Mazière Daniel ; Monteil Christiane ; Mouty Samuel ; Nirelli Catherine ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Serge ; Peyraud Stéphane ; Picano Carole (représentée) ; Picard Nadine ; Ribeiro Sophie ; Sarfati Laurent ; Saugeras Michel (représenté) ; Sauviat Jean-Marc ; Simandoux Nelly ; Urbain Jean-Yves.

Délibération n°2022-03-02



Le président Explique que pour compléter le pacte de gouvernance qui est en cours de réalisation, Haute-Corrèze Communauté souhaite candidater au label européen ELoGE.

Ce label d'excellence en matière d'innovation et de bonne gouvernance est décerné pour une durée de trois ans à des collectivités appliquant les 12 Principes de bonne gouvernance du Conseil de l'Europe portant sur :

- la représentativité,
- la réactivité,
- l'efficacité,
- la transparence de la décision publique,
- l'Etat de droit,
- l'éthique,
- la gestion des compétences,
- l'innovation,
- la cohésion sociale,
- la reddition des comptes.

Pour la première fois en 2022, des intercommunalités pourront y candidater.

L'obtention de ce label est un gage de crédibilité quant à l'engagement de la collectivité dans une démarche d'amélioration continue de la délivrance des services et de sa gouvernance.

Le label permet également une visibilité accrue de l'action de la collectivité et une reconnaissance par le Conseil de l'Europe de la qualité de la gouvernance.

En interne, c'est un levier de transformation managériale et pourra s'intégrer au projet d'administration, grâce au processus d'auto-évaluation favorisant les dynamiques interservices et la concertation.

La date limite d'envoi des documents de candidature est fixée au 1er octobre 2022. Cette candidature n'engage aucun coût financier pour la collectivité.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le dépôt de la candidature de Haute-Corrèze Communauté au label ELoGE.

A l'unanimité	
Votants	74
Pour	74
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la
sous-préfecture,

À Ussel, le 8 juin 2022

Le président,
Pierre Chevalier

